

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, Mme Sabine ADRIEN à M. Christophe MOUTAUD, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Ludovic PINGAUD, Mme Françoise OTT à M. Henri LECLERE, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Philippe PONSARD à Mme Annie ZAPATA

Etaient excusés : Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 50

Secrétaire de séance : Mme Annie ZAPATA

**DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'assainissement, sur son territoire, possède des postes de refoulement (ou PR) pour les effluents d'eaux usées permettant de les acheminer vers les unités de traitement. Plusieurs de ces postes sont obsolètes et ne permettent pas le bon fonctionnement du réseau, d'autres particulièrement vieillissants, n'assurent plus une bonne étanchéité. Ces problématiques sont à l'origine de déversement dans le milieu naturel, qu'il faut arrêter.

Plusieurs postes sont concernés par ces remplacements, à savoir :

PR de Saint Vaury – route de la Brionne  
PR de Saint Sulpice le Guérétois – le Masgerot  
PR de Saint Yrieix les Bois – la Faye  
PR de Saint Yrieix les Bois – la Charse

Les reprises sur ces ouvrages, qu'elles soient partielles ou totales, comprennent des travaux de génie civil, gros œuvre et en grande partie, l'achat d'équipements (pompes, télégestion, automatisme...)

Le PR de Saint Vaury a des problèmes d'étanchéité et de mauvais fonctionnement des pompes ; celui-ci est à reprendre entièrement, avec dépollution de l'ancien système. Le coût travaux pour cet équipement est de 55 000 € HT, avec un remplacement intégral.

Le PR de Saint Sulpice le Guérétois n'a pas de sécurisation avec double pompe ; il n'y en a qu'une seule ce qui, en cas de mauvais fonctionnement, rend l'équipement hors d'usage. Le projet serait de remplacer la pompe existante et d'en installer une seconde pour sécuriser le fonctionnement, pour un coût de 40 000€ HT.

Quant aux deux postes de refoulement sur la commune de Saint Yrieix les Bois, les équipements en place sont vétustes, leurs mauvais états ont été signalés par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration, assuré par le Conseil Départemental). Ces deux équipements seraient à remplacer entièrement par une solution compacte, clé en main, pour un coût de 30000€HT par équipement.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide €HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	62 000.00€	40%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		15 500.00€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		46 500.00€	30%		
TOTAL DES subventions publiques		124 000.00€	80%		

Financement privé (don, legs, souscription, mécénat...)		
---	--	--

Autofinancement	31 000.00€	20%
dont emprunt		

<b>TOTAL GENERAL €HT</b>	<b>155 000.00€</b>	<b>100%</b>
--------------------------	--------------------	-------------

En conséquence, vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 9 septembre courant,

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20220915-227_22-DE Date de télétransmission : 19/09/2022 Date de réception préfecture : 19/09/2022
---

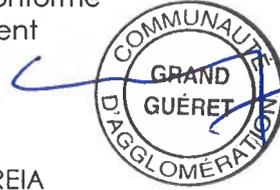
Délibération n°227/22 du 15/09/22  
7. Finances locales 7.5 Subventions

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



La secrétaire de séance

Annie ZAPATA